Exaris® Experts en Analyse de Risques

Formation Interentreprises - BULLETIN D'INSCRIPTION



Code O2

Formation au RCNA, STNO, STNE et RCF OQUALIM pour les fabricants d'aliments du bétail

Durée:

1 jour

600 € HT / personne(*)

Contenu:

Cette formation s'adresse aux fabricants :

- d'aliments composés,
- d'aliments minéraux,
- de pré mélanges
- d'aliments liquides,
- d'aliments d'allaitement
- d'aliments diététiques
- de mash

qui souhaitent se faire certifier selon les référentiels RCNA, STNO, STNE OQUALIM

Prérequis :

Maîtriser:

- le secteur de l'alimentation animale
- les bonnes pratiques d'hygiène
- et la sécurité des aliments

Programme:

- → Présentation des schémas de certification OQUALIM (articulation entre le guide et référentiel de certification…)
- → Présentation des règles de certification (modalités d'audit, durée, classement des écarts…)
- ⇒ RCNA (architecture, contenu…)
- **⇒ STNO** (architecture, contenu...)
- **⇒ STNE** (architecture, contenu...)
- **⇒ RCF** (architecture, contenu...)
- → Check-list d'audit (présentation, modalités d'utilisation…)

Cette formation peut également être organisée en intra-entreprise

(*) Un surcoût de 100 € HT s'applique pour tout fabricant non adhérent à un Syndicat Professionnel

Cochez les dates et lieux qui vous intéressent:

- 4			
- 4			
•	-		

13 octobre 2020 - Nantes

email: formation.oqualim@exaris.fr	
Tel: 09 51 19 32 12	
Site: www.exaris.fr	

Pour demander le programme détaillé cliquez ici

Merci de bien vouloir nous retourner ce bulletin

de votre entreprise. Exaris est enregistrée sous

Société :	complété accompagné de votre règlement à :
Adresse :	Exaris – 20, Bd Pierre Raunet – 94370
	SUCY EN BRIE

----- Fax : 09 56 19 32 12 - Mail formation.oqualim@exaris.fr

-
Vous recevrez en retour votre convention de
formation. L'inscription définitive vous sera
confirmée après réception de la convention de
formation validée par vos soins.
_
Cette formation peut entrer dans plan de forma

numéro **11 94 06 702 94**. (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.)

Pour un adhérent : un montant de : 720 € TTC x _ inscrits = ____ € TTC

Pour un non adhérent : un montant de : 840 € TTC x _ inscrits = ____ € TTC

à inscrire* :